



Le Conseil et le Parlement parviennent à un accord politique sur la réforme de la pêche dans l'Union européenne

Bruxelles, le 30 mai 2013

« Très tôt ce matin, le Conseil Pêche et le Parlement européen ont marqué l'histoire de leur empreinte en concluant un accord politique sur la réforme de la politique commune de la pêche de l'UE. Ils ont convenu de fixer un objectif juridiquement contraignant pour mettre un terme à la surpêche et se sont engagés à réduire les prises accessoires et les rejets. Lors de la répartition des opportunités de pêche, les Etats membres devront désormais se baser sur des critères environnementaux et sociaux, tels que l'impact des pêcheries sur l'environnement, les antécédents de l'armateur en matière de respect de la réglementation et la contribution à l'économie locale. Enfin, ils ont rejeté la proposition controversée des concessions de pêche transférables. Toutefois, nous déplorons l'absence de tout calendrier et de toute échéance en regard de l'objectif de reconstitution des stocks. » a déclaré Uta Bellion, pour OCEAN2012 et le Pew Charitable Trusts.

« Tout au long des négociations, la députée européenne allemande Ulrike Rodust a démontré sa grande capacité à réunir un consensus au sein du Parlement européen pour une réforme ambitieuse. Ulrike Rodust a joué un rôle central pour trouver cet accord qui crée un précédent en faveur d'une politique responsable de la pêche après 30 ans de mauvaise gestion de la part des ministres de la Pêche. Enfin, il convient de féliciter Simon Coveney, ministre irlandais de la Pêche, qui est parvenu à faire changer la position du Conseil par rapport à l'approche générale qu'il avait initialement suivie. Cependant, nous tenons à souligner que rien de cela n'aurait été possible sans l'émergence de la société civile européenne dans le débat. Les citoyens ont clairement exprimé leur souhait de réellement en finir avec la surpêche et le gaspillage d'une ressource si précieuse. Toutefois, le processus de réforme n'est pas terminée : des questions techniques doivent encore être résolues et le futur régime communautaire de subventions à la pêche doit faire l'objet d'un accord entre le Parlement et le Conseil. Lors de la mise en oeuvre de cette réforme, nous serons extrêmement attentifs aux résultats en matière de reconstitution des stocks de l'UE". » a déclaré Uta Bellion d'OCEAN2012 et du Pew Charitable Trusts.